



Comité des services communautaires et de protection

Procès-verbal provisoire 23

le 18 avril 2013

9h 30

Salle Champlain, 110, avenue Laurier ouest

-
- Nota:*
- 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRE jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité*
 - 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
 - 3. À moins d'avis au contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seraient normalement présentés au Conseil le 24 avril 2013 dans le rapport 22 du Comité des services communautaires et de protection.*

Présent: M. Taylor (Président), S. Qadri (Vice-président), R. Chiarelli,
E. El-Chantiry, M. Fleury, D. Holmes, T. Tierney

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 22 - le 21 mars 2013

CONFIRMÉ

**BUREAU DU DIRECTEUR MUNICIPAL
SERVICES DU GREFFIER MUNICIPAL ET CHEF DU CONTENTIEUX**

1. RAPPORT DE SITUATION - DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET MOTIONS DU COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 11 AVRIL 2013

ACS2013-CMR-CCB-0024

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité des services communautaires et de protection prenne connaissance de ce rapport.

REÇU

**OPÉRATIONS MUNICIPALES
SERVICE DE PROTECTION ET D'URGENCE**

2. STRATÉGIE POUR PRENDRE DES MESURES CONCERNANT LES BÂTIMENTS VACANTS

ACS2013-COS-EPS-0011

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité des services communautaires et de protection recommande au Conseil que la stratégie pour prendre des mesures à l'égard des bâtiments vacants, telle qu'indiquée dans le présent rapport, soit approuvée.

Linda Anderson, chef, Services des règlements municipaux, fait une présentation PowerPoint avec l'aide de Christine Hartig, agente de projet,

Initiatives stratégiques. Une copie de la présentation est conservée au Bureau du greffier municipal.

Après la présentation, Linda Anderson répond aux questions des membres sur les problèmes qui touchent les secteurs ruraux, l'affectation suffisante de ressources pour venir à bout du problème des maisons de chambres et l'orientation générale qu'il faut donner au rapport pour tenir une consultation publique et présenter des recommandations au Comité en septembre 2013.

Le Comité reçoit ensuite les personnes suivantes, dont la majorité appuie la recommandation du rapport et insiste sur la nécessité de consulter les intervenants :

1. Shirley Dolan, Carleton Landowners Association, affirme que le rapport est trop rigide et qu'il porte atteinte aux droits des propriétaires fonciers. Elle estime que la Ville possède suffisamment d'outils pour le moment.
2. *Leslie Maitland, Patrimoine Ottawa, appuie le rapport et souhaiterait recevoir davantage d'aide de la part des propriétaires d'édifices historiques.
3. *John Dickie, président de l'Eastern Ontario Landlord Organization, approuve le plan, mais est préoccupé par le peu de temps qui pourrait être consacré à la période de consultation publique.
4. Mark Kaluski, entrepreneur du quartier Vanier, appuie le rapport, mais est préoccupé par la présence d'édifices abandonnés sur l'avenue Beechwood.
5. Marguerite Beaulieu, groupe d'Embellissement Vanier, est heureuse que la Ville prenne des mesures supplémentaires.
6. Christopher Collmorgen, Action Côte-de-Sable, distribue des photos d'édifices abandonnés dans le quartier Côte-de-Sable et déclare que ces édifices représentent non seulement un danger pour la sécurité, mais créent aussi de la pollution visuelle.
7. *Linda Hoad, Association communautaire de Hintonburg, appuie fortement la stratégie proposée.
8. Peter Lewis, Beechwood Village Association, appuie totalement le rapport.

9. *Shaun Moran, Association communautaire du Vieil Ottawa-Sud, affirme que ce rapport est attendu depuis longtemps et que les recommandations qu'il contient seront très utiles pour régler le problème des édifices vacants dans la ville.
10. Patrick Ferris, Kanata Research Park Corporation, demande des précisions en ce qui concerne les grands édifices commerciaux. Linda Anderson répond à la question.
11. Iola Price, Rockcliffe Park Residents Association, indique que l'Association appuie l'initiative et affirme que la Ville devrait aller de l'avant le plus tôt possible.
12. Liz Mackenzie, Association communautaire de la Basse-Ville, appuie totalement les recommandations.

*[*Toutes les personnes dont le nom est marqué d'un astérisque (*) ont fourni leurs commentaires par écrit ou par courriel. Ces commentaires sont conservés dans les dossiers du greffier municipal.]*

Lors des présentations, les membres du Comité ont pu poser des questions aux intervenants et aux membres du personnel.

Le maire Watson remercie les membres du Comité, les résidents et les intervenants pour leur travail sur cette initiative et affirme que les conseillers et lui-même ne se laisseront pas intimider par les propriétaires négligents et leurs avocats. Il affirme avoir reçu un grand nombre de courriels et de gazouillis en appui au rapport.

Les recommandations du rapport sont ensuite présentées au Comité, puis ADOPTÉES telles quelles.

AVIS DE MOTIONS (POUR EXAMEN LORS D'UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

Motion du conseiller T. Tierney

ATTENDU QUE les chariots d'achat constituent un danger et un désagrément visuel lorsqu'ils sont sortis de la propriété d'un commerce et sont abandonnés

sur une propriété de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville consacre des heures et des ressources considérables à rapporter ces chariots dans leurs magasins respectifs;

ATTENDU QUE le 2 mai 2012, le Comité des transports a consulté le rapport du greffier municipal et chef du contentieux sur le problème des chariots abandonnés sur les propriétés de la Ville – en réponse à une demande du Comité adressée au personnel en décembre 2011 – pour examiner les coûts et les avantages d'un programme de récupération des chariots d'achat abandonnés sur une propriété de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville a consulté le Comité consultatif sur les affaires, des représentants du commerce de détail, des épiciers et des gestionnaires de propriété, entre autres parties concernées, afin d'envisager des options non réglementaires pour éviter que les chariots ne soient sortis d'une propriété privée puis abandonnés ailleurs et pour ramasser et récupérer les chariots abandonnés sur une propriété de la Ville – ces options incluant des programmes d'éducation, des solutions de coopération avec les détaillants et des initiatives pilotées par la collectivité, ainsi que des frais de récupération des chariots et des coûts potentiels pour la Ville;

ATTENDU QU'un projet pilote existe dans les quartiers de Beacon Hill-Cyrville et Rideau-Vanier;

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa peut être tenue responsable des dommages et des blessures causés par la présence de chariots sur une propriété de la Ville;

ATTENDU QUE les villes de Markham, Mississauga et Milton disposent de règlements visant les chariots abandonnés et que London examine actuellement un tel règlement après qu'un chariot abandonné sur une voie publique a blessé gravement un motocycliste;

ATTENDU QU'à Ottawa, il n'existe pas de politique municipale claire visant les chariots abandonnés et que ceux-ci sont actuellement ramassés et rapportés aux détaillants aux frais de la Ville ou, s'ils ne sont pas identifiés, entreposés dans des cours de la Ville;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le personnel soit chargé de faire rapport au Comité de ses recommandations sur une stratégie d'éducation visant à éviter la sortie non autorisée de chariots d'achats hors d'une propriété de

commerce de détail et de préparer un règlement aux fins suivantes : interdire la sortie non autorisée de chariots d'achat d'une propriété de commerce de détail, exiger que les détaillants identifient leurs chariots et mettent en place des stratégies de gestion des chariots satisfaisant la Ville, indiquer des frais appropriés – payables à la Ville par les détaillants – pour l'entreposage et la récupération des chariots ramassés par le personnel de la Ville sur la voie publique ou toute propriété de la Ville et fournir des dispositions et des infractions administratives et réglementaires appropriées pour un tel règlement.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 11 h 20.

Coordonnateur du comité

Président